

DELIBERATION N° 2006/09-13 - RENOUELEMENT DU PLAN D'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE (PIEAN)

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 28 avril 1997, relative au PIEAN et sa délibération du 29 janvier 2001 renouvelant son adhésion à ce protocole d'accord pour la période de 2001 à 2005.

La Maison de l'Emploi invite la Ville de Ludres à formaliser son adhésion pour l'année 2006, et ainsi permettre au PIEAN de continuer à prendre en charge les ressortissants ludréens concernés.

Cette prolongation est nécessaire du fait de la programmation pluriannuelle du Fonds Social Européen se déroulant entre 2000 et 2006, et du fait d'un protocole pluriannuel du PIEAN signé de 2001 à 2005.

Les textes en vigueur autorisent les PLIE (Plans Locaux d'Insertion à l'Emploi) à procéder à une prolongation pour atteindre l'échéance du 31 décembre 2006 et ainsi être en phase avec les programmations en cours.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter de valider la prolongation du protocole d'accord pour le PIEAN, jusqu'au 31 décembre 2006,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.